

Conseil Communal
Séance du 12 novembre 2009

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

*MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,
LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;*

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

Proposition d'ajout d'un point :

11 bis. Motion pour le maintien des casernes d'Arlon et Bastogne en Province de Luxembourg.

1. Modification budgétaire ORDINAIRE n° 2 du CPAS – Exercice 2009 : approbation.

Le Conseil Communal approuve la modification budgétaire ordinaire n° 2 du CPAS présentée par la Présidente, Malika Sonnet, et qui se présente comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	542.530,92 €	542.530,92 €	
Augmentation	38.445,96 €	40.764,91 €	- 2.318,95 €
Diminution	0 €	2.318,95 €	2.318,95 €
Résultat	580.976,88 €	580.976,88 €	

2. Modification budgétaire ORDINAIRE n° 5 – Exercice 2009 : approbation.

La modification budgétaire ordinaire n° 5 présente les résultats suivants :

Recettes 7.090.389,50 €

Dépenses 6.206.066,98 €

Excédent 884.322,52 €

Le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire n° 5 (ordinaire).

3. Modification budgétaire EXTRAORDINAIRE n° 6 – Exercice 2009 : approbation.

La modification budgétaire extraordinaire n° 6 présente les résultats suivants :

Recettes	8.683.233,82 €
Dépenses	8.591.881,70 €
Excédent	91.352,12 €

Le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire n° 6 (extraordinaire).

4. Acquisition d'une cuisine pour la crèche communale dans le cadre de la « Programmation européenne 2007 – 2013, Une ardeur d'enfance pour toutes et tous » : approbation du cahier des charges et fixation des conditions du marché.

Présentation Patrick NOTET

Il s'agit de l'achat et du placement d'une cuisine équipée.

Estimation du marché : 57.354,00 TVAC. Procédure négociée sans publicité.

Financement : subside (25.000 € attribué dans le cadre de l'enveloppe du Fond Social Européen) et Fonds de Réserve Extraordinaire.

Le Conseil Communal approuve le cahier des charges et les conditions du marché.

5. Enlèvement de 7 foyers d'éclairage public à la suite de l'agrandissement de la Maison Communale : approbation du devis d'Interlux.

Le Conseil Communal approuve le devis d'Interlux d'un montant total HTVA de 6.324,23 € et qui vise l'enlèvement de 7 foyers d'éclairage public avant le commencement des travaux.

6. Circulaire UREBA : convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie : autorisation.

Le Conseil Communal approuve cette convention et sollicite un prêt d'un montant total de 131.367 € afin d'assurer le financement des subventions pour les investissements prévus :

Administration communale :	64.926,00
Ecole de Morhet :	6.393,00
Ecole de Nives	9.567,00
Ecole de Sibret	50.481,00

Les charges d'emprunt seront remboursées intégralement par le CRAC.

7. Subside pour la Saint-Nicolas des écoles : approbation.

Présentation : Patrick NOTET

Le Conseil Communal approuve l'octroi d'un subside d'un montant de 43,75 € par demi classe en maternel et de 47 € par classe en primaire. Les sommes sont versées sur le compte des écoles.

8. Approbation du projet d'acte d'acquisition d'un terrain à Monsieur Jean-Marie GODFRIND à Cobreville.

Terrain d'une contenance de nonante-quatre ares dix centiares à prendre dans un bien d'une contenance totale de trois hectares nonante-et-un ares cinquante centiares.

Prix : 20.000 euros.

Le Conseil Communal approuve le projet d'acte d'acquisition à Monsieur Jean-Marie GODFRIND à Cobreville.

Parcelle qui jouxte le terrain de football et nécessaire pour de nouveaux terrains et autres projets du RAFC Cobreville.

9. Interlux : emprunts 2008 de réduction des fonds propres – Garantie communale : approbation.

Comme cela s'est déjà passé lors de Conseils communaux précédents, le Conseil Communal se porte caution envers le consortium bancaire Dexia Banque – Fortis Banque – ING - CBC pour les emprunts contractés par l'Intercommunale Interlux pour le financement général de l'Intercommunale.

Cette garantie représente 0,96 % de l'opération totale de l'emprunt de 105.205.000,00 euros.

10. Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire Télélux : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire selon la convocation du 25 septembre 2009 et qui vise la mise en liquidation de Télélux.

11. Mise en place de la nouvelle Commission de gestion du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier : renouvellement des mandats des membres représentant la Commune.

Le Conseil Communal approuve le renouvellement des mandats des membres représentant la Commune, à savoir Messieurs Dominique MOUTON et Roger LAMOLINE.

11 bis. Motion pour le maintien des casernes d'Arlon et Bastogne en Province de Luxembourg.

Le Conseil Communal approuve la motion visant au maintien des casernes d'Arlon et de Bastogne étant donné les impacts sociaux et économiques notamment qu'une fermeture éventuelle engendrerait.

Le Conseil Communal est également invité à participer à la manifestation organisée à Arlon ce samedi 14 novembre à 14h14.